



Ville de Pontivy

Extrait du registre des délibérations

Convention de partenariat « Ambassadonneur » - EFS

DEL-2017-090

Numéro de la délibération : 2017/090

Nomenclature ACTES : Autres domaines de compétences, autres domaines de compétences des communes

Information relative à l'environnement : non

Date de réunion du conseil : 09/10/2017

Date de convocation du conseil : 03/10/2017

Date d'affichage de la convocation : 03/10/2017

Début de la séance du conseil : 19 heures 15

Présidente de séance : Mme Christine LE STRAT

Secrétaire de séance : M. Paul LE GUERNIC

Étaient présents : M. Philippe AMOURETTE, M. Christophe BELLER, M. Loïc BURBAN, Mme Marie-Madeleine DORÉ-LUCAS, M. Jean-Pierre DUPONT, Mme Chantal GASTINEAU, Mme Annie GUILLEMOT, M. Michel GUILLEMOT, M. Georges-Yves GUILLOT, M. Michel JARNIGON, M. Hervé JESTIN, Mme Elisabeth JOUENEAUX-PÉDRONO, Mme Emmanuelle LE BRIGAND, M. Paul LE GUERNIC, Mme Alexandra LE NY, Mme Christine LE STRAT, Mme Maryvonne LE TUTOUR, Mme Sylvie LEPLEUX, Mme Laurence LORANS, M. Yann LORCY, M. Christophe MARCHAND, M. François-Denis MOUHAOU, Mme Soizic PERRAULT, M. Alain PIERRE, Mme Claudine RAULT, M. Eddy RENAULT, M. Eric SEGUET.

Étaient représentés : Mme Émilie CRAMET par M. Georges-Yves GUILLOT, Mme Stéphanie GUÉGAN par Mme Annie GUILLEMOT, Mme Madeleine JOUANDET par Mme Emmanuelle LE BRIGAND, Mme Véronique LE BOURJOIS par M. Hervé JESTIN, M. Jacques PÉLAN par M. Yann LORCY.

Était absente excusée : Mme Laurence KERSUZAN.

Convention de partenariat « Ambassadeur » - EFS

Rapport de Madame LA MAIRE

Pour répondre aux besoins réguliers en produits sanguins, l'EFS initie des partenariats avec différents acteurs de la vie des agglomérations bretonnes - collectivités territoriales, réseaux de transport, centres hospitaliers, universités, etc... – afin d'améliorer la visibilité des dons de sang et ainsi augmenter la participation des bretons au don.

Dans ce cadre, La Ville de Pontivy a fait le choix de s'engager plus avant auprès de l'EFS dans sa mission de santé publique et de devenir ainsi "**Ambassadeur**" : Ambassadeur du don de sang.

Par ce partenariat, la Ville de Pontivy s'engage à :

- Mettre à disposition une salle permettant d'accueillir des collectes de sang plusieurs fois par an, selon les besoins de l'EFS et les contraintes de la Ville
- Autoriser la mise en place de banderoles, panneaux, flèches ou autres supports d'annonce des collectes de sang
- Relayer les informations concernant les collectes de sang et le don en général, par le biais des différents supports de communication à disposition dans la ville :
 - Planimètres,
 - Site Internet,
 - Journal municipal (4 fois par an),
 - Notification par l'application mobile « Ville de Pontivy »,
 - Mailing au personnel municipal,
 - Autre(s) support(s) mis à disposition par la Ville selon pertinence et possibilité

A noter que ce partenariat s'opère également avec l'UDDSB du Morbihan, par le biais de l'Association pour le don de sang bénévole (ADSB) de Pontivy, partenaires privilégiés de l'EFS.

Nous vous proposons :

d'autoriser Madame la Maire à signer cette convention de partenariat avec l'Établissement Français du Sang Bretagne.

La délibération est adoptée à l'unanimité (31 voix – M. Georges-Yves GUILLOT ne participant pas au vote).

Fait à Pontivy, le 10 octobre 2017

**LA MAIRE
Christine LE STRAT**

Transmise au contrôle de légalité le :

Publiée au recueil des actes administratifs le :

Certifiée exécutoire

**LA MAIRE
Christine LE STRAT**

**CONVENTION DE PARTENARIAT
ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG BRETAGNE
VILLE DE PONTIVY
UNION DEPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS POUR
LE DON DE SANG BENEVOLE DU MORBIHAN**



Entre :

- Mme Christine Le Strat, Maire de Pontivy

- Dr Bruno Danic, Directeur de l'Etablissement français du sang Bretagne (EFS) Bretagne,

- M. Christian Le Clainche, Président de l'Union Départementale des Associations pour le Don de Sang Bénévole (UDDSB) du Morbihan.

Article 1 : Objet

Pour répondre aux besoins réguliers en produits sanguins, l'EFS initie des partenariats avec différents acteurs de la vie des agglomérations bretonnes - collectivités territoriales, réseaux de transport, centres hospitaliers, universités etc. – afin d'améliorer la visibilité des dons de sang et ainsi augmenter la participation des bretons au don.

Dans ce cadre, La Ville de Pontivy s'engage auprès de l'EFS dans sa mission de santé publique et devient ainsi "**Ambassadonneur**" : ambassadeur du don de sang. Ce partenariat s'opère également avec l'UDDSB du Morbihan, notamment par le biais de l'Association pour le don de sang bénévole (ADSB) de Pontivy, partenaires privilégiés de l'EFS.

Les trois parties mettront ainsi en œuvre les moyens décrits ci-dessous pour encourager les pontivyens à donner.

Article 2 : Engagements de la Ville de Pontivy (à titre gracieux) :

- > Mettre à disposition une salle permettant d'accueillir des collectes de sang plusieurs fois par an, selon les besoins de l'EFS et les contraintes de la Ville.

- > Autoriser la mise en place de banderoles, panneaux, flèches ou autres supports d'annonce des collectes de sang.

- > Relayer les informations concernant les collectes de sang et le don en général, par le biais des différents supports de communication à disposition dans la ville :
 - panneaux d'affichage (type planimètre : 120x176 cm)
 - site Internet,
 - journal municipal (4 fois par an),
 - notification par l'application mobile « Ville de Pontivy »,
 - lettre interne au personnel municipal (2 fois par an),
 - autre(s) support(s) mis à disposition par la Ville selon pertinence et possibilité.

Article 3 : Engagements de l'EFS (à titre gracieux) :

> Fournir les supports de communication papiers et numériques nécessaires à la mise en place des actions sus-citées.

> Fournir à la Ville de Pontivy le logo « Ambassadeur » pour utilisation sur ces supports de communication institutionnels.

Article 4 : Engagements de l'UDDSB du Morbihan

L'UDDSB du Morbihan, assurera sa collaboration la plus active dans les actions citées dans la présente convention en déléguant notamment le suivi et la mise en place des actions de promotion des collectes de sang, coordonnées par l'EFS, à l'ADSB locale.

Article 5 : Durée de la convention

La convention sera poursuivie par tacite reconduction durant trois ans et pourra faire l'objet de consultations entre les partenaires, afin de poursuivre voire d'enrichir le partenariat année après année.

Fait leà (en trois exemplaires originaux)

Pour la Ville de Pontivy,
la Maire,
Mme Christine Le Strat,

Signature :



Pour l'EFS Bretagne,
Le Directeur,
Dr Bruno Danic,

Signature :



Pour l'UDDSB du Morbihan,
le Président,
M. Christian LE CLAINCHE,

Signature :

